

**Compte rendu de la séance du Conseil municipal de Chassors
du jeudi 21 juin 2012.**

L'an deux mille douze, le jeudi vingt et un juin à vingt-heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Pauline NOE, Maire.

Présents : Pauline NOE, Jean-Claude SAUSSEAU, Marie Christine DELAGE FINCK, Didier ANDRIEUX, Pierre MAROLLEAU, Jean Luc PLAINFOSSE, Patrick LAFARGE, François BOURGOIN, Nathalie ROULET, Laurent PELLERIN, Alexandra NOMPEX, Eric VERGER.

Absentes excusées ayant donné procuration : Virginie DELOUME (pouvoir à Marie Christine DELAGE FINCK), Félicia AMISSE (pouvoir à Patrick LAFARGE).
Excusée: Jacqueline CORNETTE

Nomination du secrétaire de séance :

Didier ANDRIEUX est nommé secrétaire de séance.

A l'ouverture de séance Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Lame niveleuse.
- Travaux cimetière.
- Chemin rural limitrophe à la commune de Nercillac.

Le conseil accepte à l'unanimité l'ajout de ces trois délibérations supplémentaires.

Approbation du dernier compte rendu :

Aucune remarque

Renouvellement de convention avec Ségilog :

Madame le Maire nous expose le travail effectué par Ségilog sur la maintenance informatique de la commune. Normalement pour les communes de plus de mille habitants le tarif annuel est de 3 490 € par an. Après négociation SEGILOG se propose de renouveler notre contrat pour trois ans et cela pour un montant de 2 480 € H.T /an.

A l'unanimité, le conseil autorise la signature du contrat.

Limitation de vitesse sur passage surélevé ainsi que mise en place de stops :

Sur le passage surélevé du carrefour RD entrée Est de Luchac, le conseil accepte à l'unanimité la délibération qui doit être prise concernant la limitation de vitesse à 30 Km/h sur celui-ci. Il accepte également le remplacement du « cédez le passage » implanté sur la route de Gaillardé donnant accès au RD 15 sur le dit passage par une signalisation « Stop ».

Pour l'implantation des signalisations « Stop » sur la RD 15 à hauteur de la rue des Dodettes, le conseil n'est pas pour. Après débat, il est proposé la pose d'un radar pédagogique. Pour cela, la commune n'a pas le budget, à voir pour l'année prochaine.

Institution de la PAC (participation pour assainissement collectif) :

La PAC est une taxe pouvant aller au maximum à 80% du montant du coût d'un assainissement individuel moins la pose d'un tabouret. Mme le maire explique qu'aujourd'hui le coût de la pose d'un tabouret d'assainissement collectif pour un particulier est égal à 80% du montant du hors taxe de la facture. Le conseil décide de garder notre système.

Travaux bâtiments communaux :

Mme le Maire nous fait savoir que les travaux de peinture prévus sur la commune doivent commencer la semaine prochaine. En ce qui concerne les travaux pour le logement à l'ancien complexe mairie, Madame le Maire donne la parole à Jean-Luc PLAINFOSSE et Patrick LAFARGE.

Ils nous exposent l'étude qu'ils ont réalisée pour la séparation des sources d'énergie commune avec l'école. Installation propre au logement d'un chauffage gaz et branchement au réseau, l'isolation, l'abaissement des plafonds, les peintures et la plomberie sanitaire sont estimés à 24.000, 00 €. Au budget 2012 il avait été prévu une somme de 10.000, 00 € pour le chauffage et 7.000, 00 € pour les peintures.

Pour le moment un devis pour la pose du chauffage, plomberie et sanitaire nous est proposé par Mr LACOSTE pour un montant de 8 993, 00 € et un par Mr MALLET pour un montant de 8 025, 82 € H.T. Ce dernier est retenu par le conseil.

Mr ANDRIEUX Didier demande qu'il soit rajouté aux travaux de plomberie la pose d'un sous-compteur à eau.

L'enveloppe ne couvre pas l'estimation, Madame le Maire propose de prendre une DM pour un montant de 7.500, 00 € dans le chapitre dépense imprévue ; ce que le conseil accepte à l'unanimité.

Travaux PVR rue des Dodettes :

Pour les prévisions de constructions (5), rue des Dodettes, la commune se doit de réaliser les extensions de réseaux d'électricité et d'eau potable. Pour l'électrification, qui sera effectuée par le SDEG, la participation de la commune s'élève à 6 215 € et pour le syndicat d'eau à 7 126 €. Le conseil donne son accord.

Travaux traverse de luchac :

Pour les travaux de la traverse de « luchac » Madame le Maire nous fait savoir que nous pouvons prétendre à une subvention de 30.000, 00 € du Conseil régional. Pour le Conseil général, l'ADA demande de prendre une délibération de demande de subvention « amende de police ». Délibération prise à l'unanimité.

Lame niveleuse :

A ce sujet Madame le Maire donne la parole à Didier ANDRIEUX. Ce dernier porte à la connaissance du conseil les deux propositions parvenues. Premier devis de LA CHARENTAISE DE MOTOCULUTRE propose le matériel pour la somme de 4 784, 00 € TTC et le second AGRAM pour la somme de 2.921,83 € TTC. Il précise que pour AGRAM, il faut récupérer le matériel par nos soins et le dépôt AGRAM se trouve à MONTBRON. Le conseil accepte à l'unanimité la proposition AGRAM.

Travaux cimetière :

Mme le Maire porte à notre connaissance que la commission cimetière n'a qu'un devis des établissements DUFRESNES. Les travaux portent sur la réhabilitation de 54 tombes pour 6.000,00€. Accord unanime du conseil.

Chemin blanc :

Madame le Maire nous fait savoir que le responsable des chemins auprès du Conseil Général de la Charente porte à notre connaissance ce qui suit : il existe une incohérence concernant le chemin du « bois roset » que nous avons en commun avec la commune de Nercillac. A Nercillac celui-ci est classé chemin communal et chez nous chemin rural. Afin de corriger ce problème, le conseil accepte à l'unanimité le classement de ce chemin en voie communale.

Questions diverses :

Une demande de pose d'un container de récupération de vêtement sur notre commune nous a été adressée. Le conseil donne son accord avec 10 voix pour et 2 abstentions

Une proposition de photos aériennes nous est faite pour un montant de 390, 00 €. Ce prix comprend 25 photos, 2 agrandissements et un CD. Le conseil refuse.

Pour info le coût des matériaux pour la réalisation des travaux de la salle des six chemins s'élève à 1 755, 00 €. Après une demande à la Sous-préfecture de COGNAC, ce bâtiment peut également servir de salle de mariage.

2 points importants

* En plus du départ à mi-temps d'un cantonnier et plusieurs pannes de matériels le fauchage a pris du retard. La commune n'a pas les moyens d'embaucher un mi-temps. Cependant il peut être envisagé un CDD de trois mois avec les dépenses imprévues ou l'intervention d'une entreprise.

* Edition de l'écho de Chassors Madame le Maire donne la parole à Eric VERGER. Pour éviter l'essoufflement dans la rédaction des articles et après en avoir débattu avec la commission « écho de chassors » cette dernière propose au conseil de réduire les parutions de 4 à 3. Elles seraient réparties de la manière suivante : une édition en janvier, une en juin et une en octobre. Cette modification prendrait effet à compter de janvier 2013. Le Conseil donne son accord.

La séance est levée à 22 heures 40.